

GÉRER

LE DÉCÈS D'UN MEMBRE

Le responsable de groupe doit :	<ul style="list-style-type: none">➤ Aviser Bâtirente du décès du membre➤ Fournir la date de dépôt de la dernière cotisation➤ Remplir la section « Identification » du formulaire Demande de règlement - Décès➤ Faire remplir la section « Renseignements » du formulaire Demande de règlement – Décès par le bénéficiaire➤ S'assurer de recevoir les documents légaux requis➤ Acheminer le formulaire à l'administrateur de Bâtirente accompagné des documents décrits ci-dessous
Quels documents légaux sont requis?	<ul style="list-style-type: none">➤ Copie certifiée du certificat de décès➤ Copie du testament ou du contrat de mariage (au Québec seulement)➤ Copie de la recherche testamentaire (au Québec seulement)➤ Si bénéficiaire mineur : preuve d'âge et nom du fiduciaire légal
Comment acheminer ces documents?	<ol style="list-style-type: none">1. Par la poste : Bâtirente A/S Desjardins Assurances Épargne-retraite collective C.P. 1355, Succ. Desjardins Montréal (Québec) H5B 1C42. Par télécopieur : 1 877 350-8555 Protégez les formulaires avec une page couverture et appelez votre destinataire avant l'envoi3. Par courriel : batirente_admin@dsf.ca Protégez les documents avec un mot de passe
Pour plus d'information	Référez-vous à la section <i>Guides et procédures</i> de batirente.com/mon-compte